



La SVAADE

Association de la loi de 1901
5 rue de Godras – 61700 Domfront
svaade61@gmail.com

Projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2025

L'assemblée générale de l'association *La SVAADE* s'est réunie à titre ordinaire au manoir de la Chaslerie à Domfront en Poiraise le vendredi 31 octobre 2025 à 15 heures sur convocation de M. Hugues HOURDIN, représentant « Les amis de la Chaslerie », association présidente. Cette invitation avait été adressée en temps utile aux membres ayant réglé la cotisations 2025 et à la quasi-totalité des personnes qui, en 2024 ou 2025, ont fait partie des donateurs ou ont assisté à deux spectacles au moins.

M. Bernard SOUL, maire de Domfront en Poiraise, et Mme Carole FOURCADE, fondatrice de *La SVAADE*, tous deux invités, ont participé aux débats sans prendre part aux votes.

Cinq pouvoirs valides avaient été transmis en temps utile aux membres du bureau. En particulier, le secrétaire de l'association, M. Guillaume BEESAU, empêché, s'était excusé de ne pouvoir participer à l'A.G. mais avait transmis son pouvoir.

Toutes les résolutions présentées ont été approuvées à l'unanimité.

Le trésorier-adjoint, « Domfront-Patrimoine au Carré », représenté par M. Pierre-Paul FOURCADE, a été chargé de préparer le projet de procès-verbal.

Le président a légèrement modifié l'ordre des questions prévues sur les convocations.

1 – Approbation du procès-verbal des assemblées générales du 28 mars 2025 :

Le texte transmis n'ayant donné lieu à aucun commentaire a été approuvé sans modification.

2 – Composition du bureau :

Les statuts modifiés le 28 mars dernier disposent que « la durée du mandat est de deux ans ». Le président propose de réputer échus les mandats courants et de procéder à l'élection des membres du nouveau bureau.

Les membres sortants du bureau sont réélus avec les observations suivantes :

- la remarquable qualité de toutes les contributions de Guillaume BEESAU est soulignée en son absence ; on l'a supposé candidat à sa réélection mais il a, après l'A.G., confirmé avoir bien été candidat à sa reconduction aux fonctions de secrétaire de l'association;

- M. Jacques BROCHARD accepte d'être chargé du suivi des travaux de restauration du manoir ;
- personne n'ayant encore fait acte de candidature pour rejoindre le bureau et y être chargé du suivi des relations avec la jeunesse et le monde de l'éducation, le poste reste disponible.

Ainsi, les membres du bureau sortant conservent dans le nouveau bureau, et pour une durée de deux ans, les mêmes titres et attributions, chacun pour ce qui le concerne, au complément indiqué près pour ce qui concerne M. Jacques BROCHARD.

3 – Compte rendu d'activité depuis le 28 mars dernier :

a) Six concerts ont été proposés en 2025, portant à 40 le nombre de « spectacles de qualité et à bas coût pour le public » organisés à la Chaslerie depuis la fondation de l'association en 2020 :

- le 17 mai 2025, un programme « Amor y Pasión » a été interprété par Maria MIRANTE (mezzo-soprano) et Paul BEYNET (piano) ;

- le 7 juin, le QUATUOR ELMIRE, récent lauréat du Concours de Genève (2ème prix), avec notre ami David PETRLIK comme premier violon, a interprété les quatuors "Rasomovsky" de Beethoven ; deux semaines plus tard (mais sans qu'il y ait nécessairement de lien de cause à effet), ce quatuor a été déclaré « *Révélation musicale de l'année* » dans le cadre du « 62ème prix de la critique Théâtre, Musique, Danse » ;

- le 5 juillet, nous avons assisté à un concert de piano à deux et quatre mains de Camille JAUVION et Marina MILINKOVITCH, sur un programme de Schumann ;

- les 26 et 27 juillet, la classe de maître de Sophie HERVE, avec neuf chanteurs professionnels, accompagnés au piano le 26 par Agnès BONJEAN et le lendemain par Marie-Pascale HITTIER-TALBOT ; **ce furent les cinquième et sixième concerts de cette classe de maître à la Chaslerie ; ils ont confirmé en tous points la grande pertinence du « Projet » architectural défini par l'« étude de diagnostic d'ensemble de la Chaslerie » signée en septembre 2024 par M. Arnaud PAQUIN, architecte du patrimoine ;**

- enfin, le 13 septembre, Marie-Pascale HITTIER-TALBOT est intervenue au piano, accompagnée au hautbois par Stéphane FOUCAUD, professeur comme elle au conservatoire de Caen.

On pourra retenir que :

- ces concerts ont tous rencontré un vif succès dont la presse locale a rendu compte en termes souvent très élogieux ;

- il y a eu au total 322 spectateurs payants, soit une moyenne de 54 par concert (pour une jauge actuelle de 50) ;

- Mme Chantal JOURDAN et M. Jérôme NURY, députés de l'Orne, ont assisté au concert du 17 mai 2025 ;

- M. Hervé MORIN, président de la Région Normandie, et Mme Chantal MEUNIER, conseillère régionale et départementale, ont écouté celui du 26 juillet ;

- les concerts de la saison 2025 ont bénéficié de deux subventions de fonctionnement, l'une, pour la troisième année consécutive, de la commune de Domfront en Poiraise, l'autre, pour la première fois, du « *Fonds pour le développement de la vie associative* » agissant sous le timbre de l'académie de Normandie.

M. Bernard SOUL tient à remercier les propriétaires du manoir et les organisateurs de ces spectacles pour la qualité reconnue et très appréciée de ceux-ci qui lui semblent constituer un apport, incontestable et original, à l'animation culturelle et touristique de Domfront en Poiraise et de cette partie du département de l'Orne.

L'assemblée générale remercie M. SOUL pour cette déclaration, le remercie également pour la subvention de fonctionnement accordée par la commune à l'association. Elle remercie de même M. Jérôme NURY pour son intervention déterminante en 2025 auprès du « *Fonds pour le développement de la vie associative* ».

Soulignant l'importance du soutien des pouvoirs publics pour la bonne poursuite des activités culturelles de l'association, **l'assemblée générale formule le vœu que le bureau accentue ses efforts pour essayer de convaincre ceux des élus locaux qui, à ce jour et à sa connaissance, n'ont jamais favorisé l'organisation à la Chaslerie de « spectacles de qualité et à bas coût pour le public » ni même assisté au moindre de ces spectacles qui leur sont évidemment ouverts. Il s'agit notamment des membres de la commission « Éducation et Culture » du conseil départemental de l'Orne.**

b) Le bureau de *La SVAADE* a continué à suivre de très près l'évolution du chantier de restauration du manoir de la Chaslerie et les relations correspondantes avec les pouvoirs publics.

Nous opérons désormais dans un cadre assaini :

- les relations avec M. Arnaud PAQUIN, architecte du patrimoine, sont excellentes ;
- l'« *étude de diagnostic d'ensemble portant sur la restauration du manoir de la Chaslerie* » datée de septembre 2024 a, le 30 octobre 2025, été approuvée par M. le préfet de la région Normandie, avec observations et recommandations, notamment que « *Les travaux sont présentés en 23 tranches correspondant au degré d'urgence. Le programme est théorique et doit être affiné afin de rendre le projet viable. Le montant total de l'opération s'élève à 3 509 740 euros TTC (dont études, maîtrise d'œuvre et autres frais).*

La DRAC accompagnera, en fonction des crédits disponibles, le projet sans toutefois subventionner le second œuvre, travaux non éligibles (plomberie, électricité, sols, ascenseur, chaufferie) et favorisera la restauration du logis et des bâtiments sur cour. »

Le chantier restant à mener peut ainsi se dérouler dans les meilleures conditions professionnelles.

En particulier, malgré les difficultés que constituaient la restauration de granits détériorés lors de l'incendie de 1884 et celle d'une poutre en partie pourrie, les nouvelles menuiseries extérieures de la moitié nord du logis ont pu être achevées en temps utile avant le concert du 26 juillet qui a permis de remercier le président MORIN pour son action résolue au côté de l'État (D.R.A.C. de Normandie et conservation régionale des monuments historiques) pour faciliter ce chantier. Cette tranche de travaux, d'un montant de l'ordre de 0,5 M€, bénéficie en effet d'accords de subvention de la part de l'État à hauteur de 35 % de son montant et de 30 % de la part de la Région. Ces chiffres sont d'autant plus remarquables que, sur la période de 34 ans précédente, le total des subventions reçues à la Chaslerie s'était établi en moyenne à 11 % pour un montant de travaux déjà effectués ayant dépassé 3,5 M€ sous la maîtrise d'ouvrage de M. et Mme Pierre-Paul FOURCADE.

En revanche :

- pour les mêmes travaux de cette tranche de 0,5 M€, l'**on n'arrive toujours pas à obtenir de la part du conseil départemental de l'Orne d'autre réponse que d'attente**, quand il y en a encore, aux demandes de subventions qui lui ont été soumises en temps utile et en pleine conformité avec les règles particulières édictées par cette collectivité locale ; le dossier de la signalisation routière de la Chaslerie, d'un montant de l'ordre de 5 k€, a toutefois pu être enfin traité par cette même collectivité locale, après, il est vrai, plusieurs lustres d'espérance ;

- plus généralement, l'**on n'a pas encore rencontré le légitime succès attendu pour que le programme de restauration de la Chaslerie, dont le montant restant à financer est, à ce jour, de l'ordre de 3 M€, soit inclus dans ce que l'opinion publique continue d'appeler le « Projet MORIN »** ; pourtant, l'étude de M. PAQUIN dé-

crit avec force détails et justifications, y compris historiques (ceux-ci tout particulièrement remarquables), le « Projet » qui constitue une exceptionnelle colonne vertébrale pour ce dossier.

Bien que les difficultés de la conjoncture économique générale n'échappent à personne, l'assemblée générale encourage les propriétaires du manoir et les membres du bureau à poursuivre leurs efforts :
- en vue de faire desserrer de tels freins et permettre ainsi que la Chaslerie puisse développer tout son potentiel en faveur de la vie culturelle et touristique du Domfrontais
- et, plus généralement, pour obtenir des instances concernées toutes subventions d'investissement utiles à la mise en œuvre du « Projet » magistralement documenté par M. Arnaud PAQUIN.

Dans l'immédiat, il est prévu que la fin de la restauration des menuiseries extérieures du logis intervienne avant le début de la saison 2026 de spectacles à la Chaslerie. Des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire ont été déposées en juillet dernier en vue de la restauration de l'intérieur du logis et de la cave. Une demande d'autorisation de travaux pour la restauration des menuiseries extérieures de l'aile ouest et de la cour est en cours de préparation. On espère qu'à partir de janvier 2026, la Chaslerie disposera d'une cuisine fonctionnelle, installée dans le bâtiment nord.

c) En 2025, les visites de la Chaslerie ont été permises tout au long de l'année dans les conditions habituelles.

Toutefois, pour la première fois depuis que les « Journées du patrimoine » existent, la Chaslerie n'a pas été inscrite au programme officiel, ceci en raison notamment de l'emprise du chantier de restauration. Mais Mme Carole FOURCADE s'est tenue à la disposition des visiteurs pour répondre à leurs questions, ce dont l'assemblée générale la remercie.

4 – Rapport financier depuis le 28 mars dernier :

M. Pierre-Paul FOURCADE, trésorier-adjoint de *La SVAADE* (pour compte de "Domfront-Patrimoine au Carré"), expose qu'il a pointé toutes les écritures comptables de *La SVAADE* pour 2025, notamment celles postérieures à la dernière A.G.. Il espère ne pas avoir commis d'erreur significative à cette occasion.

Il présente la synthèse de ses observations :

(Début de citation)

1 - Après la "démission à effet immédiat" de Xavier MEYER intervenue le 6 janvier dernier au terme d'une invraisemblable salve de courriels mémorables, une A.G.O. et E. de La SVAADE, le 28 mars 2025, avait notamment validé les comptes selon lesquels la trésorerie de l'association n'était plus que :

- au 31 décembre 2024 et en première analyse, de 10 568,18 € ;*
- mais d'une centaine d'euros seulement, dès lors qu'était prise en compte la "journée complémentaire" de l'exercice 2024, c'est-à-dire tous les engagements formels antérieurs à la fin de l'année 2024,*
- ceci malgré deux dons, d'un total de 5 200 €, encaissés postérieurement à cette démission mais avant cette A.G..*

Ceci signifie qu'il avait fallu, dans l'urgence, régler en début de 2025 plus de 15 000 € de dettes dont le président démissionnaire avait, selon toute vraisemblance, oublié l'existence.

Lors de la même A.G., le budget prévisionnel de 2025 avait été approuvé, prévoyant :

- le report à des jours meilleurs du concert d'un trio d'artistes confirmés que le président démissionnaire, passant outre diverses mises en garde expresses, écrites et réitérées, avait voulu programmer en 2025 et dont, pour autant, il avait omis de documenter les possibilités de le reporter ou de l'annuler ;*
- un programme de six concerts en 2025, dont deux (la classe de maître) supposés sans cachets.*

2 - Au terme de la saison de concerts de 2025, le président démissionnaire vient d'adresser, le 13 octobre dernier, à notre trésorier un courriel sollicitant (sans fournir de factures et en spécifiant expressément que ses demandes forment un tout indivisible) le remboursement d'une somme de 1 260 € et, de plus, l'émission d'un certificat fiscal supposé, d'après lui, être la contrepartie d'un don qu'il chiffre à 1 810,90 €.

Il importe donc de décider quelle suite réserver à cette demande, certes consécutive à un accord de principe formulé par le bureau le 28 mars dernier. Mais il doit être noté que cet accord avait toutefois été obtenu sous la contrainte puisque le président démissionnaire menaçait, par écrit, d'empêcher la venue à la Chaslerie de la classe de maître programmée en 2025, une perspective d'autant moins plaisante qu'il avait préalablement invité le président de la Région Normandie à assister à l'un de ses concerts, donné en son honneur.

Or l'organisation des six concerts de 2026, si elle a rapporté 7 079 € de billetterie, a engendré 14 616 € de frais directs, donc a laissé, à elle seule, un déficit de fonctionnement de 7 537 €.

On peut ajouter que, sur ces six concerts, les deux de la classe de maître de Mme Sophie HERVE ont rapporté à l'association 1 851 € de billetterie (pour 85 spectateurs payants au total). Mais ces deux concerts ont, comme normal, entraîné divers coûts, dûment documentés par des factures ou des reçus, au titre, notamment, du défraiement des artistes, de la préparation des lieux d'accueil et des dépenses engagées pour permettre la bonne tenue du cocktail habituel d'après-concert. Il en résulte que, contrairement à ce que le président démissionnaire a affirmé par écrit, les deux spectacles de 2025 de la classe de maître se sont traduits, non par un solde net positif pour l'association, égal au produit des billets vendus, mais seulement à 111 € en net, ceci sans tenir compte de ses dernières exigences qui sont, elles, selon les indications communiquées au trésorier, d'un total de 3 070,90 €.

Il se trouve qu'avant un don de 5 000 € encaissé le 29 octobre 2025, la trésorerie de La SVAADE présentait un solde négatif, ceci même sans tenir compte d'autres flux de trésorerie pouvant intervenir avant la fin de l'année 2025, dont :

- 1 050 € à sortir au titre de la 2ème édition (à 150 exemplaires) de l'ouvrage THUAUDET"*
- 500 € à entrer au titre de la subvention du Crédit Mutuel pour des spectacles en faveur de la jeunesse*
- et, bien entendu, les dernières exigences en date du président démissionnaire rappelées ci-dessus, et pour autant qu'il leur soit donné suite.*

Les questions se posent ainsi de savoir si, comme je le recommande, La SVAADE ne devrait pas s'abstenir de donner suite aux dernières exigences du président démissionnaire, ceci aux motifs que :

- le don de 5 000 € encaissé le 29 octobre dernier devrait être restitué au généreux donateur car manifestement excessif dans les circonstances de l'espèce ;*
- l'émission, exigée par le président démissionnaire, d'un certificat fiscal à son profit serait illégale car non conforme aux dispositions expresses de l'article 200 du code général des impôts régissant les dons aux associations ; à ce propos, il doit être souligné que l'association n'a jamais reçu la moindre garantie formelle que le président démissionnaire supporterait, comme il conviendrait, les conséquences de ses agissements, pour autant qu'il leur aurait été donné la suite demandée et si l'illégalité de ces exigences était confirmée ;*
- le fait qu'un accord de principe a pu être donné le 28 mars dernier ne saurait être retenu puisque cet accord a été obtenu sous une contrainte manifestement excessive ;*

- à plusieurs occasions, le président démissionnaire a écrit exclure le retour de la classe de maître en cause à la Chaslerie après 2025, classe de maître sur laquelle il exerce manifestement un ascendant documenté ;
- dans un tel contexte, la trésorerie de l'association, actuelle ou future en l'état du dossier, ne permettrait pas de donner suite aux dernières exigences financières du président démissionnaire ;
- toutes conséquences en termes de solvabilité de l'association devraient être tirées des recommandations précédentes, même si, pour l'organisation des prochains spectacles, l'association « Les amis de la Chaslerie » pourrait sans doute se mettre en position de prendre rapidement et utilement le relais, ainsi que ses statuts l'autorisent.

(Fin de la citation)

Après un débat nourri, l'assemblée générale décide que **l'association :**

- accepte le don de 5 000 € en question ;**
- sur la suggestion de M. Jacques BROCHARD, se considérera quitte de toute dette, de quelque nature que ce soit, à l'égard du président démissionnaire, dès lors que lui serait adressé un chèque d'un montant de 3 070,90 €, ceci après qu'il aurait fourni sous son timbre une facture étayant son exigence ;**
- sur la suggestion de M. Philippe DURAND, adressera sans tarder au président démissionnaire un courrier détaillé explicitant l'illégalité de sa demande et la position arrêtée par l'association ;**
- sur la suggestion de Mme Carole FOURCADE, fera don, au généreux donateur des 5 000 € en question, du tableau de Brigitte COUDRAIN que détient à ce jour l'association, toile datée de 2016, de dimensions 50 x 50, intitulée « Pour Porcello » ;**
- autorise l'association « Les amis de la Chaslerie » à la relayer d'ores et déjà dans toutes ses activités et tous ses engagements, de quelque nature que ce soit (y compris le bail et la délégation de maîtrise d'ouvrage), sans autre frais que la couverture des dépenses en question, étant précisé que « Les amis de la Chaslerie » encaisserait toutes les recettes des spectacles et des autres activités payantes à venir.**

5 – Deuxième édition de l'« ouvrage THUAUDET » consacré à la Chaslerie :

La première édition de l'ouvrage dit « ouvrage THUAUDET » mais intitulé « *Le manoir de la Chaslerie – Aspects historiques et perspectives d'avenir* » fut tirée à 150 exemplaires et a été rapidement épuisée. Une deuxième édition a été préparée, qui serait également tirée à 150 exemplaires, contenant de meilleures photos, quelques adaptations marginales du texte ainsi que, surtout, des annexes originales, ce qui augmenterait la pagination de moitié pour aboutir à un livret broché d'environ 180 pages. Celui-ci serait mis en vente au prix inchangé de 20 € l'exemplaire, avec une présentation de la couverture qui devrait faciliter la diffusion en grandes surfaces.

L'assemblée générale remercie M. Jean THUAUDET pour son travail considérable pour préparer ce nouveau document, très utilement revu et augmenté.

Deux raisons ont toutefois retardé l'envoi du bon à tirer :

- la complexité d'assurer une présentation formelle aussi parfaite que possible du texte puisqu'il a dû être fait usage de 25 fichiers sous 3 logiciels différents ; en effet, compte tenu de la difficulté d'apprentissage et du coût de l'intervention d'un tiers, il n'a pu être recouru à un logiciel d'édition approprié, comme le serait le logiciel « inDesign » ;
- les réflexions en cours sur les moyens et les perspectives de l'association, notamment sur son probable et prochain relais par l'association « Les amis de la Chaslerie ».

L'assemblée générale marque son accord pour que la deuxième édition de l'« ouvrage THUAUDET » puisse être publiée, au prix de 20 € l'exemplaire, sous le seul timbre de « Les amis de la Chaslerie ». Le texte, dans sa version dite « V 32 », devra être adapté en conséquence, notamment dans l'« annexe 8 » appelant à l'adhésion et aux dons.

6 – Budget 2026 :

Comme on le sait, le principal poste de dépenses de l'association est constitué par l'organisation des spectacles qui, dans la généralité des cas, requièrent le paiement d'un cachet de l'ordre de 1 000 € par artiste, charges sociales incluses.

L'une des causes des crispations financières apparues à la fin de 2024 tenait ainsi au fait qu'avaient été programmés pour 2025 un concert de quatuor, un de trio et trois de duos, ceci en plus de deux concerts de la classe de maître supposés gratuits pour l'association.

Pour 2026, il est proposé d'ajuster les ambitions de l'association à l'organisation de quatre concerts, à savoir trois solos et un duo.

M. Jacques BROCHARD demande que puisse être ajoutée une déclamation d'Eric CHARTIER, artiste dont il assurerait l'hébergement pour deux personnes.

L'assemblée générale approuve cette proposition ainsi complétée.

Au nom de sa famille, M. Pierre-Paul FOURCADE se porte fort qu'un tel budget pourra être couvert.

7 – Programme des spectacles de 2026 :

Ce programme a été préparé de manière à ce que :

- le premier spectacle de l'année soit postérieur à la fin des travaux de restauration des fenêtres du salon où il se déroulera selon l'habitude depuis 2020 ; la livraison de cette tranche de travaux est programmée pour la fin mars 2026 ; il est néanmoins probable que la restauration des volets intérieurs de ces fenêtres nécessitera la dépose pour adaptation d'une partie des boiseries murales de ce salon, ce qui pourrait être temporairement médiocre en termes d'esthétique voire d'acoustique ; on essaiera toutefois de limiter ces inconvénients ;

- la seconde moitié de juillet soit disponible au cas où la classe de maître de Mme Sophie HERVE se produirait, pour la quatrième année consécutive, à la Chaslerie ; pour les raisons exposées plus haut, la probabilité d'un tel retour apparaît faible.

Ont ainsi été prévus des spectacles qui se tiendraient tous un samedi à 18 heures :

- le 9 mai 2026, Leonor STIRMAN (pianiste et chanteuse déjà intervenue en 2023 pour un spectacle « Barbara ») ouvrirait la saison avec un « panier-piano » de son cru ;

- le 23 mai, on laisserait agir le charme de Volodia VAN KEULEN (déjà intervenu deux fois, dans le cadre du « Trio Messiaen », en 2022 et 2023) ; outre un concert classique de violoncelle, Volodia se livrerait à des improvisations au sitar ;

- le 5 juin, on reviendrait sur des voies plus habituelles, avec Guillaume GIBERT (déjà intervenu en 2024) à la guitare ;

- enfin, le 4 juillet, Camille JAUVION (déjà intervenue en duo au piano en 2022 et 2025) serait accompagnée cette fois de Caroline BOÏTA au violoncelle.

L'assemblée générale donne son accord à ce programme, sous réserve de :

- le compléter si possible, comme indiqué au point 6 de l'ordre du jour ;
- modifier la date du concert du 4 juillet, pour les raisons indiquées au point 8 de l'ordre du jour.

8 – Dispositions en faveur d'un public scolaire :

Le bureau a fait constater que la Chaslerie offrirait un cadre idéal pour des classes de maître et des résidences d'artistes ou de jeunes scientifiques. Toutefois, les possibilités actuelles d'hébergement à la Chaslerie ne permettent plus, en l'état du dossier et du chantier, de pourvoir à l'accueil simultané d'une quinzaine de tels hôtes.

En liaison étroite avec les propriétaires du manoir, le bureau propose que l'intérêt général de la Chaslerie et de son programme de restauration puisse être illustré par des efforts inédits d'ouverture du monument à un public scolaire, notamment pour montrer ce que sont des concerts de musique classique.

L'assemblée générale marque son enthousiasme pour une telle adaptation.

S'agissant de la mise en œuvre, M. Pierre-Paul FOURCADE indique que :

- un groupe de travail informel a d'ores et déjà été constitué avec la participation active de deux artistes de qualité, expérimentées en matière de propositions en faveur d'un public scolaire, à savoir Camille JAUVION et Marina MILINKOVITCH, toutes deux résidentes en région parisienne ;
- il a été tenté d'intéresser quelques officiels normands à une telle initiative, notamment la présidente de la commission du conseil départemental de l'Orne chargée de la « Culture » et de l'« Education » ainsi que plusieurs de ses collaboratrices ; mais ce fut sans effet utile à ce stade ;
- il semblerait bienvenu que le bureau de l'association suscite une candidature d'un membre de l'association qui accepterait de s'emparer du sujet.

M. Bernard SOUL déclare qu'à la demande de M. FOURCADE, il a déjà pris quelques contacts parmi les chefs d'établissements scolaires de Domfront en Poiraise et qu'il entend continuer après les vacances scolaires. Il signale toutefois que le transport en cars du jeune public est coûteux et qu'il ne voit pas comment la commune de Domfront en Poiraise pourrait le prendre en charge.

L'assemblée générale demande qu'il soit repris contact avec Mme Camille JAUVION pour lui proposer de choisir plutôt, pour son concert de 2026 à la Chaslerie, une date en période scolaire.

9 – Questions diverses :

Aucune question n'est soulevée.

La séance est levée à 16 heures 30.

Le porteur d'un exemplaire du procès-verbal approuvé, signé par un membre du bureau, est chargé de sa diffusion en tant que de besoin.